



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sikadher®

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Adjuvants pour mortier et béton

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika France S.A.S  
84 rue Edouard Vaillant  
93350 Le Bourget  
Téléphone : +33149928000  
Adresse e-mail de la per- : EHS@fr.sika.com  
sonne responsable de FDS

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection.



**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Laver abondamment à l'eau.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu  
d'élimination conformément à la réglementation  
locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)
- mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1)

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Contient un biocide afin de protéger le produit. Substance active: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2634-33-5, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT), 2682-20-4, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1), 55965-84-9. Utilisez les articles traités avec précaution.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

| Nom Chimique                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistre-<br>ment   | Classification                                                                                                                                                      | Concentration<br>(% w/w) |
|------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5<br>220-120-9<br>01-2120761540-60-<br>XXXX | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 2; H330<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411 | >= 0,0025 - <<br>0,025   |



|                                                                                                                                                     |                                                  |                                                                                                                                                                                            |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one<br>(MIT)                                                                                                              | 2682-20-4<br>220-239-6<br>01-2120764690-50-XXXX  | Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 2; H330<br>Acute Tox. 3; H311<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1A; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410 | $\geq 0,0025 - < 0,025$  |
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1) | 55965-84-9<br>911-418-6<br>01-2120764691-48-XXXX | Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 2; H330<br>Acute Tox. 2; H310<br>Skin Corr. 1C; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1A; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410 | $\geq 0,0002 - < 0,0015$ |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Réactions allergiques  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.



Risques : effets sensibilisants  
Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulvérisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément aux réglementations locales.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la notice produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166



|                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                       | Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Protection des mains                                                  | : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.<br>Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:<br>Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm)<br>Les gants souillés devront être retirés.<br>Pour une exposition permanente:<br>Gants en Viton (0.4 mm)<br>temps de protection >30 min. |
| Protection de la peau et du corps                                     | : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.                                                                                                                                             |
| Protection respiratoire                                               | : Aucune mesure spéciale n'est requise.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Conseils généraux                                                     | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                            |                         |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Aspect                                                     | : liquide               |
| Couleur                                                    | : blanc                 |
| Odeur                                                      | : très faible           |
| Seuil olfactif                                             | : Donnée non disponible |
| pH                                                         | : 8                     |
| Point/intervalle de fusion /<br>Point de congélation       | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition                              | : 100 °C                |
| Point d'éclair                                             | : Non applicable        |
| Taux d'évaporation                                         | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                               | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité | : Donnée non disponible |



supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : 23 hPa

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter



Conditions à éviter : Donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Composants:

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 597 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

##### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT):**

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1):

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.



**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3 mg/l  
les autres invertébrés aqua- Durée d'exposition: 48 h  
tiques

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT):

Facteur M (Toxicité aiguë : 10  
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chro- : 1  
nique pour le milieu aqua-  
tique)

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1):

Facteur M (Toxicité aiguë : 100  
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chro- : 100  
nique pour le milieu aqua-  
tique)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**



Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

## 12.6 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.

Le code européen des déchets : 16 10 01\* déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié ( $\Rightarrow$  0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou  
- enregistrées par nous, et/ou  
- exclues du règlement, et/ou  
- exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV



Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil  
du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles  
(prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0,01 %

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                                           |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | : Toxique en cas d'ingestion.                                                             |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H310 | : Mortel par contact cutané.                                                              |
| H311 | : Toxique par contact cutané.                                                             |
| H314 | : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                         |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H330 | : Mortel par inhalation.                                                                  |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                                                                                                          |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë                                                                                                                         |
| Aquatic Acute   | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                                                                                   |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                                                                               |
| Eye Dam.        | : Lésions oculaires graves                                                                                                               |
| Skin Corr.      | : Corrosion cutanée                                                                                                                      |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée                                                                                                                     |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                                                                                                |
| ADR             | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                                              |
| CAS             | : Chemical Abstracts Service                                                                                                             |
| DNEL            | : Derived no-effect level                                                                                                                |
| EC50            | : Half maximal effective concentration                                                                                                   |
| GHS             | : Globally Harmonized System                                                                                                             |
| IATA            | : International Air Transport Association                                                                                                |
| IMDG            | : International Maritime Code for Dangerous Goods                                                                                        |
| LD50            | : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals) |
| LC50            | : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)   |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sikadher®**



Date de révision 10.09.2019

Version 5.0

Date d'impression 19.12.2019

|        |   |                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MARPOL | : | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978                                                                                                                        |
| OEL    | : | Occupational Exposure Limit                                                                                                                                                                                                          |
| PBT    | : | Persistent, bioaccumulative and toxic                                                                                                                                                                                                |
| PNEC   | : | Predicted no effect concentration                                                                                                                                                                                                    |
| REACH  | : | Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC   | : | Substances of Very High Concern                                                                                                                                                                                                      |
| vPvB   | : | Very persistent and very bioaccumulative                                                                                                                                                                                             |

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

|| Skin Sens. 1                      H317

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

|| Modifications par rapport à la version précédente !

FR / FR